

BAPE Projet agrandissement BFI Lachenaie
Mémoire de Pierre M. Valiquette¹, Réalisation Valipro inc.

Le 25 février 2002

Réalisation Valipro est le promoteur d'un projet de mise en valeur récréotouristique sur un territoire situé à environ 1 km au nord est du site d'enfouissement de BFI à Lachenaie. L'agrandissement du site d'enfouissement va changer radicalement les conditions d'exercice des activités récréatives sur notre site au point où nous envisageons de cesser tout nouveau développement et éventuellement d'entreprendre une poursuite pour nuisance à la jouissance de nos propriétés.

Depuis plus de 25 ans, les Sentiers de la Presqu'île inc. aménagent et entretiennent un territoire qui offre des sentiers de randonnée, été comme hiver, et des plateaux d'activité fréquentés par environ 25 000 personnes. Associé aux Sentiers de la Presqu'île, Réalisation Valipro a élaboré un projet qui vise à consolider ces activités, à augmenter la superficie du territoire protégé et consacré à des activités récréatives, à améliorer les équipements de service et à augmenter la fréquentation du site. Notre projet comporte aussi l'implantation d'un terrain de golf dans la partie est du site.

Le site d'enfouissement de BFI à Lachenaie génère occasionnellement des nuisances, essentiellement liées aux odeurs produites par la décomposition de certaines des matières enfouies par l'entreprise BFI. Ce site possède une capacité d'enfouissement limitée par autorisation à 15 millions de tonnes de déchets. Cette capacité devrait être atteinte ce

¹ Conseiller de Réalisation Valipro inc. depuis trois ans, Pierre M. Valiquette est un praticien de l'architecture de paysage et de l'aménagement du territoire. Depuis 1976, il a développé une expertise spécifique dans la protection, l'aménagement et l'exploitation des parcs et des milieux naturels, la négociation de partenariats et la mise en place d'organisations de conservation. Conseiller et conférencier, il favorise une gestion patrimoniale des ressources naturelles et collectives, et s'intéresse particulièrement à l'eau et aux plaines inondables. Il favorise l'application des principes du développement durable et fait ressortir l'importance du design dans toutes ses interventions. Il est candidat au doctorat en études urbaines INRS-urbanisation/ UQAM.

printemps. Déjà le fruit d'un compromis et toléré par la population, les propriétaires fonciers voisins du site d'enfouissement et par les élus, la fin de l'enfouissement sur ce site est une condition de son acceptation par la population. Nous avons toléré cette activité. Nous avons fait notre part pour contribuer à la résolution d'un problème d'envergure régionale. Notre cour est pleine. N'en rajoutez plus. Avec des mesures appropriées pour fermer ce site et en contrôler les émanations, il sera possible pour nous comme pour les entreprises et les résidents de la région entourant ce site de continuer à y exploiter des entreprises et d'y réaliser des activités économiques permettant de voir l'avenir avec optimisme. Le maintien du site d'enfouissement et son agrandissement au cours des 25 prochaines années condamne à la stagnation et au dépérissement économique toute la région. Une telle action est inéquitable car elle fait porter par certaines personnes un coût disproportionné par rapport à la responsabilité du traitement des déchets de toute une région. Elle est encore plus inéquitable quand ces déchets proviennent de plusieurs régions et même des Etats-Unis ! Elle porte aussi atteinte aux droits des propriétaires et des résidents locaux à un environnement sain en permettant qu'une entreprise concentre en un lieu et génère une quantité de polluants inacceptable lorsqu'elle se retrouve dans l'air respiré par les voisins. Toutes les normes du monde ne peuvent justifier et encore moins rendre acceptable cette atteinte au droit de vivre en toute quiétude.

Les schémas d'aménagement des MRC et et les plans d'urbanisme des municipalités qui voient ce site prévoient le développement de nombreuses activités incompatibles avec un site d'enfouissement de l'envergure de ce qui est proposé par BFI soit l'ajout de 40 millions de tonnes de déchets.

Le développement économique de notre territoire ne peut se faire que dans un contexte où les activités génératrices de nuisances (transport des déchets, odeurs) seront réduites au minimum et bien contrôlées. Le projet de BFI correspond dans notre cas à un risque inacceptable pour un investissement privé. Nous, comme investisseurs, et nos financiers, ne sommes pas prêts à prendre le risque d'investir dans un projet dont les conditions de réalisation comportent le risque de nuisances telles que celles qui sont générées par

exemple, par l'usine de traitement des eaux de la Ville de Montréal dans le quartier Rivière-des-Praires.

Les impacts sociaux et culturels d'un site d'enfouissement de l'envergure de celui qui est proposé par BFI sont énormes : dévalorisation sociale de la région par la perception d'une image de territoire pollué et dévalorisation culturelle par la limitation des activités récréatives auxquelles peuvent participer sans contrainte les citoyens et les résidents.

Les impacts sociaux sont aussi accentués par les impacts potentiels sur la santé. Les experts peuvent argumenter sur la nature de ces impacts, sur leur mesure et même sur leur existence. Le gros bon sens nous porte à dire qu'il n'est pas sain d'habiter à proximité d'un tas de vidanges aussi enfoui soit-il. Notre bon sens est-il complètement incapable de nous renseigner sur les risques potentiels lorsque le volume de vidanges enfouies s'accroîtra d'environ 1,5 millions de tonnes par année pour les prochains 25 ans ?

Nous sommes inquiets quant à la suite qui sera donnée à ce projet.

Nous avons appris lors de la période d'information que la plupart des sites où sont enfouis les déchets de la grande région de Montréal possèdent un permis qui vient à expiration en 2003. Il y avait sans doute là une intention de voir se réaliser un plan de gestion intégré des déchets dans la grande région de Montréal. Si tel est le cas, il va être sage de ne pas renouveler le permis de BFI et surtout d'exiger que les responsables politiques s'assurent que le plan de gestion soit complété le plus tôt possible. Sans présumer du contenu de ce plan de gestion, il nous apparaît que l'enfouissement des déchets est la pire des solutions à retenir. Elle ne conduit à aucune valorisation, sinon une valorisation insignifiante par la production de gaz permettant la production d'énergie électrique. Elle maintient la notion de déchets et de vidanges au détriment de la notion de ressource à valoriser.

Nous avons aussi appris que certaines villes refusent par règlement tout enfouissement de déchets sur leur territoire (Laval par exemple). Peut-être que toutes les villes devraient passer un tel règlement. Si certaines le peuvent, pourquoi pas les autres ? Cette situation

forcerait toutes les municipalités à s'entendre pour trouver une solution à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets.

Certaines villes semblent aussi bénéficier d'un traitement privilégié quant au montant à payer pour enfouir leurs déchets au site de BFI à Lachenaie. Pour certaines, le "pas dans ma cour" s'accompagne d'un incitatif financier non négligeable : des prix préférentiels offerts au nom du mécanisme du marché. Qui joue au plus malin ? Ces comportements sont une fuite vers un futur désastreux que seul un gouvernement responsable peut empêcher.

Nous comptons sur ces audiences pour transmettre nos messages au gouvernement.

Nous comprenons que des démarches pour trouver des solutions intelligentes sont en cours depuis une vingtaine d'années. Enfouissement, incinérateurs, tri à la source, réduction à la source, recyclage, réutilisation, compostage, etc., un ensemble de techniques doivent être utilisées pour gérer la production de déchets de notre société.

Nous comprenons aussi que les élus locaux cherchent à réduire les coûts associés à cette gestion en choisissant la solution la moins chère à court terme : l'enfouissement ... chez un voisin loin de chez eux.

La récréation a assez duré. Le gouvernement du Québec, par l'entremise du Ministère de l'Environnement, devrait légiférer pour la mise en place d'objectifs minimaux de valorisation des déchets comme ressources, soutenir financièrement le développement et la mise en œuvre des solutions alternatives et surtout imposer une taxe très élevée à l'enfouissement de manière à faire payer le coût de la gestion intégrée par les producteurs de déchets. Il y aura là un incitatif économique, d'autant plus fort que la taxe sera élevée, pour réduire le volume des déchets enfouis et trouver des solutions alternatives à la gestion des déchets et à leur transformation comme ressource.